Recouvrement de créance envers un client

Par Visiteur

Bonsoir
J'ai effectué des travaux pour un client(sci/personne morale-sans devis initial).A réception de ma facture de 17161.37 euros TTC du 02 07 2007, il m'a adressé un chèque de 5000 euros le 05 12 2007, me faisant part -oralement- de difficultés financières passagères pour solder celle-ci.J'ai laissé 'dormir' jusqu'à ces dernières semaines.
A ce jour, après lettre de relance R+AR et mise en demeure R+AR il ne donne aucune suite.Il m'a dit-toujours uniquement oralement- 'qu'il ne me connaissait pas, qu'il ne m'avait rien demandé'.
Le versement de ce règlement de 5000 euros peut-il constituer une acceptation de mes travaux et de ma facture, en sachant qu'il ne m'a jamais adressé aucun courrier de réclamation relatif au chantier, ni aucun autre courrier d'ailleurs.
Merci de votre réponse
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Le versement de ce règlement de 5000 euros peut-il constituer une acceptation de mes travaux et de ma facture, en sachant qu'il ne m'a jamais adressé aucun courrier de réclamation relatif au chantier, ni aucun autre courrier d'ailleurs.

Ce versement de 5000 euros est effectivement un bon point pour votre dossier puisqu'il laisse présumer que votre client était d'accord quant aux contenus des travaux.
Cela étant, s'agissant de travaux dont le montant est supérieur à 10000 euros, l'écrit est en principe de mise.

L'absence d'écrit peut poser problème puisque le client peut chercher à contester en expliquant qu'il n'a jamais été d'accord sur ce prix; que les travaux ont été fait sans son autorisation. Bref, vous allez typiquement être contraint de prendre un avocat et de saisir le tribunal compétent.

Je vois pas à priori d'autres solutions..

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci de votre réponse
Je solliciterai votre avis après réflexion
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Aucun problème. Je laisse la discussion ouverte quelques jours alors.

Très cordialement.